

**MAIRIE DE RUFFEC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
● SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 ●**

Membres en exercice	23
Membres présents	18
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	1/04/2025
Date d'affichage de la convocation	1/04/2025

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU et Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS** : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

**MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION, L'EXTENSION, LA REHABILITATION OU LE  
RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE  
PLUVIAL – ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE SUR LA PERIODE 2025-2028**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'Assainissement,

Vu l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande portant sur des travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement des canalisations sur les réseaux d'assainissement et de pluvial pour une durée de 4 ans,

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un accord cadre à bons de commande pour répondre aux besoins ponctuels de réhabilitation, de création et d'extension du réseau d'assainissement collectif,

Monsieur Fort, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Afin de mettre en conformité son système d'assainissement, la commune réalise un vaste programme de travaux relatif à la création, à l'extension, à la réhabilitation ou au renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

En parallèle, la commune de Ruffec doit être en mesure de répondre aux besoins ponctuels de raccordement au réseau d'assainissement collectif de futurs projets urbains ainsi que d'éventuelles petites réhabilitations.

A cet effet, il a été décidé de passer un accord cadre à bon de commande de travaux afin de répondre à ce besoin.

Conformément à l'article R.2162-4 du code de la commande publique, une consultation pour un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un maximum de 1 000 000 € HT doit être réalisé. La consultation sera réalisée sous la forme d'une procédure adaptée en application du code de la commande publique, et notamment son article R.2123-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

### DECIDE A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1 :** Approuve le dossier de consultation des entreprises et la procédure de consultation, conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, afin de conclure un accord cadre à bon de commande portant sur la création, l'extension, la réhabilitation ou le renouvellement des canalisations sur le réseau d'assainissement collectif sur une période de 4 ans.

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire pour la signature du marché et pour le règlement de celui-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir ;

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au comptable public.

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le

18 AVR. 2025

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

